



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E58807

VALABLE JUSQU'AU 16/05/2024

ÉDITÉ LE 24/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/04/1975

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHELLE 301367173

Siret : 301 367 173 00046

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5414937

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 055564190002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 055564190002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : ETABLISSEMENTS ANDRÉ PENTECOTE

ZA DE CORNE NEUVE
6 RUE VOLTA
17139 DOMPIERRE SUR MER

Téléphone : 05 46 27 05 50

Fax : 05 46 27 20 80

Portable :

Site Internet : www.pentecote-sas.fr

E-mail : contact@pentecote-sas.fr

Responsabilité légale :
PENTECOTE OLIVIER PRÉSIDENT / PENTECOTE EMILIE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	16/06/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/05/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	23/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	17/05/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	16/06/2022
o Isolation des combles perdus	23/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.